



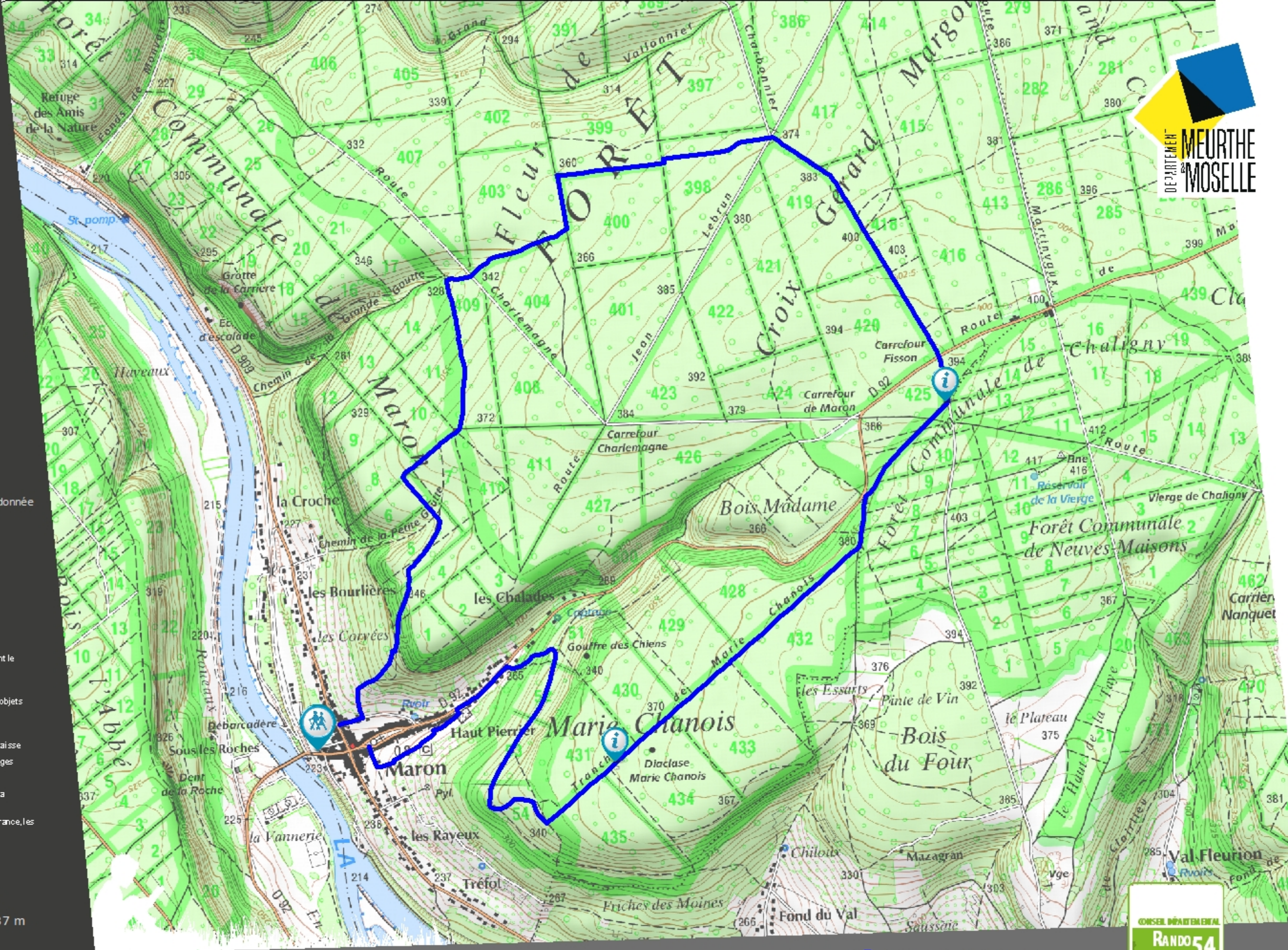
anneau jaune



Panneau d'informations



DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE



http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/raandonnee

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



0 280 560 Mètres

DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Circuit D1
Itinéraire d'intérêt local



9,50 km - 3h

Itinéraire pédestre



Départ principal

Maron

Mairie - Place du Général De Gaulle



Contact : Club Alpin Français de Nancy - clubalpin.nancy@wanadoo.fr